

## PRESENTATION DU PÔLE DE COMPÉTENCE LEGIONELLES DE LA PREFECTURE DE L'ISERE

### 1. La création du pôle

L'Isère figure parmi les départements français les plus touchés par la légionellose.

Pour répondre à ce contexte sensible, le Préfet de l'Isère a confié à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), fin 2004, le soin de créer et de piloter un pôle de compétence Légionelles chargé de travailler suivant différents axes : le renforcement des actions de sensibilisation et de prévention, l'optimisation du dispositif de surveillance, la formalisation de la collaboration interservices.

### 2. La composition et l'organisation du pôle

Au cours de ses deux premières années de fonctionnement, le pôle a conforté le lien entre la DDASS, la Direction Régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'Environnement (DRIRE), la Direction Départementale des services vétérinaires (DDSV) et la Préfecture en développant une stratégie d'échange et des outils permettant d'améliorer la coordination interservices dans la gestion d'épisodes de cas groupés (procédure, base de données cartographique...).

La configuration du pôle s'est ensuite élargie au ministère du Travail également concerné par la problématique sur les lieux de travail (douches, process). La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), membre permanent au même titre que la DRIRE, DDASS, DDSV et Préfecture, assure le lien avec les inspections du travail, l'Inspection du travail des transports (ITT) et l'Inspection du Travail de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles (ITEPSA).

Le pôle se réunit de façon trimestrielle, en préfecture.

En 2008, un groupe de travail s'est organisé en parallèle avec pour objectif la réalisation d'une plaquette d'information.

### 3. Les actions générales du pôle

Aujourd'hui, le pôle est devenu un lieu d'échange interservices à part entière, à la fois dans le partage de l'information et dans la coordination.

En terme de partage d'information, il permet d'échanger sur les actions et les politiques menées par chaque service dans son champ de compétence : contrôles inopinés et opération "coup de poing" de la DRIRE, programmes d'inspections de la DDASS sur les établissements de santé, veille réglementaire, campagnes de sensibilisation...

En terme de coordination, il permet d'organiser :

- le débriefing des épisodes de cas groupés,
- l'amélioration des outils de coordination :  
*exemple : mise à jour de la procédure d'alerte et de gestion des cas groupés, aménagement de l'espace "Légionelles" sur le site Internet de la Préfecture,*
- la mise en commun de données permettant des études et programme d'actions ciblés :  
*exemple : projet de programmes d'action (contrôles, campagne de sensibilisation...) sur les secteurs dits sensibles où l'incidence de la maladie est historiquement plus importante*
- la communication :  
*exemple : campagnes de sensibilisation régulières (prestataires, gestionnaires, professionnels de santé), réalisation de plaquette d'information.*

En matière d'organisation interservices dans la lutte contre la légionellose, l'Isère est actuellement perçu au niveau régional comme un département pilote.

Le pôle permet de formaliser cette organisation, de développer une culture interservices, de mutualiser les moyens (Système d'Information Territorial de l'Etat, Système d'Information Géographique), de développer des stratégies locales et d'engager des réflexions communes dans le cadre de la prévention.